



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 6 juin 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le rôle du groupe de dialogue sur le chemin de l'avenir

Des critiques ont été portées ces derniers jours contre le groupe de dialogue sur le chemin de l'avenir.

Le Premier ministre rappelle que ce groupe, dont il a proposé la création devant le Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 5 décembre dernier, n'a qu'une seule vocation : offrir aux responsables politiques calédoniens, dans la perspective de la consultation du 4 novembre prochain qui va opposer partisans et adversaires de l'indépendance, « *un temps d'échange, marqué par le respect de l'autre et l'écoute des paroles différentes* ». Ce groupe de dialogue n'a, à l'évidence, aucune vocation à préempter, de quelque façon que ce soit, le libre choix des citoyens de la Nouvelle-Calédonie.

En conclusion du 17^{ème} comité des signataires de l'Accord de Nouméa, le 27 mars dernier, le Premier ministre a rappelé que le dialogue qu'il appelle de ses vœux repose sur la recherche de ce qui unit la société calédonienne: les valeurs, le bilan politique de l'Accord de Nouméa, l'exercice des compétences partagées, la place de la Nouvelle-Calédonie dans le monde.

Conformément à la méthode que le Premier ministre a proposée aux membres du groupe de dialogue réunis le 28 mars et dans un objectif de transparence, ses dates de réunion et ses ordres du jour sont rendus publics et ont été respectés.

C'est dans le même objectif de transparence et de recherche de consensus, dans le dialogue, que les membres du groupe ont décidé de soumettre à une large consultation publique les propositions de valeurs partagées élaborées en son sein.

Le Premier ministre appelle tous les responsables politiques à œuvrer à la réussite de la consultation du 4 novembre prochain. Avec Annick GIRARDIN, ministre des outre-mer, et l'ensemble du Gouvernement, il demeure totalement impliqué dans la poursuite du dialogue, vertu au cœur du processus politique exceptionnel de ces trente dernières années.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr